

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 9 avril 2019

Le 9 avril 2019, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier LABOUESSE, Maire.

PRESENTS : Olivier LABOUESSE, Jean-Marie GILLE, Isabelle RICHARD, Olivier GARCEZ, Daniel LAMARQUE, Christophe VEYSSET, Pascal CHABOT, Joaquina CARDOSO, Armando GOMES, Georges FLACHON, Karine MALKOUN,

Excusés : Elisabeth BIONDI

Absent(s) : Julien MARTIN

Pouvoirs : Elisabeth BIONDI à Isabelle RICHARD

Mme Joaquina CARDOSO a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

*_*_*_*_*_*

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2018
- Affectation des résultats
- Vote des budgets primitifs 2019
- Travaux de rénovation des bureaux de la mairie (secrétariat et bureau du Maire) devis entreprise Clément et Auriche - demande de fonds de concours de la communauté de communes
- Réhabilitation du groupe scolaire – maîtrise d'œuvre – point sur les offres
- Construction de la nouvelle station d'épuration et réseaux de collecte : point sur le dossier
- Questions diverses

[DEL20190409_020 et DEL20190409_021 visée par la Préfecture le 11/04/2019](#)

ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018 :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Il propose au conseil de désigner un Président de séance. Monsieur Jean-Marie GILLE est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Président de séance présente le compte administratif assainissement 2018.

Section de fonctionnement : excédent de 20 902,64 €

Section d'investissement : excédent de 167 211,96 €

d'où un excédent global de **188 114,60 €**

M. le président de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par M. le Trésorier municipal.

Monsieur le maire quitte la salle au moment du vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion 2018.

[DEL20190409_022 visée par la Préfecture le 11/04/2019](#)

AFFECTATION DU RESULTAT

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal doit affecter les résultats de 2018. Après en avoir délibéré, il a été décidé d'affecter le résultat comme suit :

Maintien de 20 902,64 € en section de fonctionnement ligne 002.

[DEL20190409_023 visée par la Préfecture le 11/04/2019](#)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre en recettes et en dépenses en section de fonctionnement : 34 292 € et en section d'investissement à 340 576 € (incluant 161 000 € d'excédent à réaliser en dépenses et 167 211 € d'excédent reporté d'investissement).

DEL20190409_024 – DEL20190409_025 visée par la Préfecture le 11/04/2019

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Jean-Marie GILLE est désigné Président de séance. Il présente le compte administratif principal 2018.

- section de fonctionnement :	recettes 2018 _____	535.234,71 €
	dépenses 2018 _____	442.137,18 €
	excédent 2018 _____	93.097,53 €
	Reprise de l'excédent 2017 _____	153.209,55 €
	D'où un excédent de fonctionnement de	246.307,08 €
- section d'investissement :	Recettes 2018 _____	223.889,92 €
	Dépenses 2018 _____	62.824,71 €
	Excédent 2018 _____	161.065,21 €
	Reprise de l'excédent 2017 _____	94.071,63 €
	d'où un excédent d'investissement de	255.136,84 €

M. le président de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par M. le Trésorier municipal.

Monsieur le maire quitte la salle au moment du vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion 2018.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal doit affecter l'excédent de fonctionnement 2017 de **246.307,08 €**

DEL20190409_026 visée par la Préfecture le 11/04/2019

AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, le conseil décide de maintenir en fonctionnement 126.307,08 € article 002 du budget primitif 2019 et d'affecter 120.000 € en investissement art 001.

DEL20190409_027 visée par la Préfecture le 11/04/2019

BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif, voté à l'unanimité, s'équilibre en recettes et dépenses en section de fonctionnement à 609.834 € et en investissement à 400.990 €.

DEL20180410_010 visée par la Préfecture le 11/04/2019

TRAVAUX MAIRIE - Rénovation secrétariat et bureau du Maire

Plan de financement – demande de fonds de concours de la Communauté de Communes

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation des deux bureaux de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les devis suivants :

- Entreprise Jacky Clément :	2 538,24 € HT (3 045,89 € TTC)
- Entreprise AURICHE :	360,00 € HT (432,00 € TTC)
Montant total :	2 898,24 € HT (3 477,89 € TTC)

DEMANDE le fonds de concours de la Communauté de Communes « Commeny-Montmarault-Néris Communauté »

au titre des travaux pour les communes de moins de 1 000 habitants.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Désignation	Montant HT
Estimation des travaux	2 898,24 €
Fonds de concours	1 449,12 €
Autofinancement	1 449,12 €

DIT qu'un autre fonds de concours de la Communauté de Communes a été sollicité en 2019 pour des travaux au stade pour un montant de 1 929,68 €.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2019 en section d'investissement.

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE – Point sur les offres du marché « maîtrise d'œuvre »

9 offres ont été déposées sur la plateforme « marché public ». Celles-ci sont à l'étude et seront présentées par les services de l'ATDA lors d'une réunion

ASSAINISSEMENT : Construction de la nouvelle station d'épuration et réhabilitation du réseau EU la Busette

Les travaux de nettoyage des parcelles sont terminés. L'agence de l'eau a donné son accord pour pouvoir débiter les travaux.

Les actes d'engagement sont à la signature. L'entreprise MIRO devrait pouvoir commencer très prochainement.

PLUS RIEN A DELIBERER, la séance est levée à 21 heures.